



Union Fédérale Equipement

30 passage de l'Arche - 92055 PARIS CEDEX

Fax : n° 01 40 81 24 05

Tél. : n° 01 40 81 24 00

E-MAIL : CFDT.SYNDICAT@i-carre.net

SITE de l'UFE : www.ufe-cfdt.org

Infos rapides

Thème : **Mesures catégorielles 2006** Date : **17 février 2006** N°: **2006-20**

Vous trouverez en pièce jointe la répartition définitive des 22 millions d'euros annoncés au budget 2006 au titre des mesures catégorielles. Le budget 2005 comptait 17 millions d'euros dont nous nous avons dénoncé la répartition. En effet elle était de 6,6 millions d'euros pour les personnels de la catégorie A, 5,43 millions pour les personnels de la catégorie B et 5,25 millions pour les personnels de la catégorie C.

La répartition 2006 tient compte de notre observation et de notre volonté d'harmonisation des différents régimes indemnitaires à l'œuvre dans nos services et ceux de la Mer. 11 millions d'euros se répartissent sur les personnels A et B et 12 millions d'euros sur ceux de la catégorie C soit plus de 50% des crédits.

Au titre des mesures nouvelles, le régime indemnitaire des personnels d'exploitation sera augmentée de 170 euros, celui des OPA de 104 euros, des adjoints administratifs de 200 euros, des secrétaires administratifs de 245 euros. Les plans de rattrapage des personnels de la mer, des inspecteurs du permis de conduire et délégués, des contrôleurs des transports terrestres se poursuivent par rapport à celui de la filière administrative. Les personnels Berkani se verront appliquer la réforme des échelles 2 et 3. Pour la filière technique la valeur du point ISS sera augmentée de 0,8%.

A ces mesures indemnitaires s'ajoutent les effets de la mise en œuvre des ratios promus sur promouvables qui devraient pour certains corps améliorer les conditions de la promotion (techniciens supérieurs, secrétaires administratifs, attachés...).

Les seules mesures statutaires retenues concernent les attachés et quelques règlements de personnels non titulaires. Enfin les mesures de transformations d'emplois au bénéfice des adjoints dans les corps de SA seront limitées à 250 à répartir sur les différents modes d'accès et pour les dessinateurs à 150 réparties là aussi sur les différents modes.

Mais la CFDT n'a été que partiellement entendue : en effet, si nos priorités sont mieux pris en compte dans le budget 2006, la CFDT a chiffré à plus de 70 millions d'euros par an et sur 5 ans l'effort nécessaire pour y répondre. L'effort consenti pour 2006, certes en hausse de 5 millions par rapport à 2005 ne doit pas faire illusion, les mesures catégorielles sont largement financées par les réductions massives d'emplois.

La CFDT continuera à se battre pour la prise en compte de nos priorités et une augmentation de l'enveloppe globale : un combat de tous les jours !

Les tableaux joints présentent l'intégralité des mesures et leurs coûts.